

**Décision portant nomination du directeur de la  
Caisse d'allocations familiale de la Seine et Marne**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Seine et Marne ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 16 février 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Seine et Marne, en date du 20 mars 2018 ;

**DECIDE**

Article 1 : Madame Gaëlle CHOQUER-MARCHAND, née le 21/04/1973 à LE RAINCY (93), est nommée dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Seine et Marne.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **03 AVR. 2018**



Vincent Mazauric